# Actions de la GMMQ pendant la crise

Depuis la fin mars, alors que toutes nos activités ont été subitement paralysées, et jusqu'à la période actuelle, qui laisse entrevoir une certaine relance, il y a eu des améliorations dans plusieurs dossiers dans lesquels la GMMQ est activement intervenue.

Rencontre du 8 juin avec le ministre du Patrimoine canadien, Steven Guilbeault, pour parler de la nécessité de prolonger la Prestation canadienne d'urgence. Étaient aussi présents à cette rencontre la Fédération nationale des communications et de la culture (FNCC – CSN), l'Union des artistes (UDA), l'Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ), TRACE, et l'Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ). */ Meeting on June 8 with Minister of Canadian Heritage Steven Guilbeault to discuss the need to extend the Canada Emergency Response Benefit. The FNCC-CSN, Union des artistes (UDA), Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ), TRACE and the Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ) also attended this meeting.*

## GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Au début, la Prestation canadienne d'urgence (PCU) à 2 000 $ par mois ne laissait aucune possibilité de gagner le moindre revenu supplémentaire. À partir de la mi-avril, il a été permis de gagner jusqu'à 1 000 $. Nous avons continué nos représentations tout l'été avec d'autres associations et syndicats pour abolir ce plafond, que nous jugions inéquitable et contre-productif. Après que la PCU eut été prolongée jusqu'en septembre, le premier ministre a annoncé fin août un projet de loi qui mettrait en place la PCRE (Prestation canadienne de la relance économique), dès le 27 septembre, pour prendre le relais de la PCU. La PCRE fournira 500 dollars par semaine pendant un maximum de 26 semaines aux travailleurs autonomes ou à ceux qui ne sont pas admissibles à l'assurance emploi, qui ont cessé de travailler pour des raisons liées à la pandémie de COVID-19 et qui ont encore besoin d'un soutien au revenu. Précision importante : pour la nouvelle Prestation canadienne de la relance économique, le travailleur autonome sera autorisé à gagner un revenu tout en recevant la prestation, mais si son revenu annuel pour l'année civile dépasse 38 000 dollars, il lui sera demandé de rembourser la prestation dans sa déclaration de revenus annuelle, au taux de 50 cents par dollar de revenu supplémentaire. Nous sommes en attente de l'adoption par la Chambre des communes de la loi visant cette prestation.

Concernant la relance du secteur culturel, nous avons soumis plusieurs idées à Patrimoine canadien pour une relance durable, et nous avons participé à une table ronde pour le secteur de la musique le 10 septembre. Nos idées sont les suivantes :

- Étendre le régime de la copie privée à tous les supports numériques ou mettre en place un régime de droits permettant d'assurer aux artistes-interprètes le versement de redevances pour l'exploitation de leurs droits quel qu'en soit le support ou le mode de diffusion, y compris la mise à disposition de contenus protégés par l'intermédiaire de plateformes Web ;
- Assujettir les entreprises étrangères de services de musique en ligne aux obligations réglementaires et fiscales canadiennes ;
- S'assurer que les entreprises de services de musique en ligne contribuent à l'écosystème culturel ;
- S'assurer que les fournisseurs d'accès à Internet paient des redevances aux ayants droit de la musique à laquelle ils donnent accès ;
- Améliorer la transparence et l'équité dans l'utilisation des aides financières fédérales accordées aux entreprises et organismes.

Zoom avec les membres, le 14 mai dernier. 47 présents. */ Zoom with members on May 14. 47 attendees.*

## GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Concernant les mesures sanitaires pour les musiciens, le travail continue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, la Direction de santé publique (DSP) et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) pour le retour progressif au travail.

Le guide de normes sanitaires de la CNESST pour les arts de la scène a récemment été mis à jour :

- Les artistes peuvent maintenant être à au moins un mètre des autres personnes, sans masque de procédure ni protection oculaire, s'ils travaillent sur un seul numéro ou spectacle, et forment une équipe stable de moins de 10 personnes ;
- Pour une période n'excédant pas 15 minutes par jour, de façon cumulative, les artistes peuvent être à moins d'un mètre les uns des autres, sans masque de procédure ni protection oculaire ;
- Chaque chanteur et chaque musicien d'un instrument à vent doit garder une distance minimale de 2 mètres des autres personnes ou en être séparé par une barrière physique (cloison pleine). Les autres musiciens peuvent être assis à 1,5 mètre de distance les uns des autres, tout en restant à 2 mètres du chef d'orchestre.

Mesures sanitaires pour les salles de spectacle : le 3 août dernier, le nombre de personnes autorisées dans les lieux publics intérieurs était passé de 50 à 250. Grâce à ces changements, plusieurs concerts et spectacles ont pu être programmés. Au moment de la rédaction de l'entracte, le gouvernement du Québec a annoncé une nouvelle fermeture des salles de spectacle le 1er octobre, pour 28 jours. Nous sommes en désaccord avec cette mesure. La DSP suit attentivement l'évolution de la transmission du virus et nous sommes en contact constant avec ses représentants. Nous vous tiendrons au courant des derniers développements.

Éducation musicale dans les écoles : Nous travaillons étroitement avec la Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec (FAMEQ), la Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec (FHOSQ), l'Alliance chorale

Instagram Live du 22 avril, avec Geneviève Plante (vice-présidente de la GMMQ, Montréal) et Luc Fortin, président de la GMMQ. */ Instagram Live on April 22 with Geneviève Plante (GMMQ VP, Montréal) and Luc Fortin, GMMQ President.*

du Québec, le Conseil québécois de la musique (CQM), Arts en mouvement Québec, le Centre des Musiciens du Monde, et les Jeunesses musicales Canada, depuis le début de l'été, relativement aux vives inquiétudes quant à la continuité de l'éducation musicale en contexte de COVID-19. Après plusieurs interventions, dont une lettre ouverte, nous avons pu rencontrer le cabinet du ministre de l'Éducation pour exprimer les craintes du milieu et proposer des pistes de solutions. Par la suite, il a été annoncé que les activités parascolaires (incluant la musique) pourraient reprendre le 14 septembre, si le nombre de cas de COVID-19 dans la province n'augmente pas de manière importante. Par contre, on ne sait toujours pas si tous les établissements scolaires offriront toujours des cours de musique cette année. D'ailleurs, une certaine confusion a régné dans le réseau scolaire à la rentrée quant aux règles sanitaires, ce qui a nui à la reprise de ces cours. Nous avons demandé au Ministère un Guide pour l'enseignement de la musique, pour préciser de façon claire les directives.

## FONDS D'AIDE D'URGENCE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC

Un fonds d'urgence de 2 millions de dollars a été annoncé en juin par le gouvernement du Québec et sera géré conjointement par la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec et l'Union des artistes (UDA) pour venir en aide aux pigistes des arts de la scène qui seront les plus affectés par la crise sanitaire. Ce fonds devrait être opérationnel prochainement et l'argent sera distribué par l'intermédiaire de la Fondation des artistes. Nous allons vous informer des modalités d'attribution dès que nous aurons l'aval du gouvernement du Québec.

**Luc Fortin**, Président de la GMMQ

# EN BREF : ACTIONS DU 13 MARS AU 19 AOÛT 2020

## LOBBYING

### Rencontres avec vos gouvernements :

- 7 rencontres avec le gouvernement fédéral : 4 rencontres avec Steven Guilbeault, ministre du Patrimoine canadien, ou des membres de son cabinet, 1 rencontre avec un membre du cabinet de Justin Trudeau, premier ministre du Canada, 1 rencontre avec des membres du cabinet de Bill Morneau, ministre des Finances du Canada, et 1 rencontre avec Scott Brison, président du Conseil du Trésor. Toutes ces rencontres avaient pour objet la PCU et une réflexion pour un filet de protection sociale dans le milieu culturel.
- 1 invitation à témoigner devant le Parlement canadien, le 3 avril, en téléconférence.
- 9 rencontres avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), ou avec le MCCQ, la Santé publique et la CNESST.
- 1 rencontre avec le ministre de l'Éducation du Québec, Jean-François Roberge, en coalition avec 4 autres associations.
- 9 rencontres avec des députés ou représentants politiques de différents partis fédéraux et provinciaux.

### Rencontres en coalition :

- 8 rencontres intersyndicales (GMMQ, UDA, IATSE, AQTIS, DGC, ARRQ, SPACQ, ACTRA, SARTEC).
- 2 rencontres avec le RAM (Regroupement des artisans de la musique), avec l'UDA et la SPACQ.
- 2 rencontres avec la Coalition pour la Culture et les Médias.
- Une communication constante avec nos homologues de l'UDA, de la SODEC, de la FTQ, du CALQ, de l'AQPM, du comité des salles de spectacle du MCCQ, du CQM, de la FAMEQ, de la CNESST, de TRACE, de la FNCC-CSN, de l'APASQ et de l'AJIQ.
- Création d'une coalition pour faire front en faveur de l'enseignement de la musique au secondaire avec la FAMEQ, la FHOSQ, l'Alliance chorale, le CQM, Arts en mouvement Québec et le Centre des Musiciens du Monde et les Jeunesses musicales Canada : 8 rencontres.

### Invitations à diverses tables rondes :

- Orchestres du Canada et du Québec
- La vitrine culturelle
- Organization of Canadian Symphony Musicians
- International Federation of Musicians
- Un café avec le CQM

### Rencontres internes exceptionnelles :

- 17 rencontres exceptionnelles avec les membres du conseil d'administration de la GMMQ.
- 9 rencontres avec le Fonds Jean-Carignan.
- 6 rencontres exceptionnelles avec nos homologues de l'AFM et de la CFM.
- 2 rencontres virtuelles avec les membres de la GMMQ (Instagram Live et Zoom) pour répondre aux préoccupations du moment.

### Médias :

Le lobbying de la GMMQ se traduit aussi par une intervention dans les médias québécois :

- 49 interventions et mentions dans les médias
  Presse écrite, Web, télé et radio, dans les supports suivants : Radio-Canada (Radiojournal, Téléjournal régional, Web), *Le Devoir*, *Le Soleil*, *La Presse*, *La Tribune*, *La Voix de l'Est*, enbeauce.com, *Le Journal de Québec*, *Le Journal de Montréal*, radio 98,5 FM, *Montreal Gazette*, *Le Nouvelliste*, *Huffington Post*, *L'Actualité*, *Journal Métro*, *Livres Hebdo*, *Entrepren'arts*, *L'aut'journal*, *Artistes pour la Paix*.

### Sondage sur la PCU :

Un sondage a été réalisé auprès des musiciens et musiciennes du Québec afin de connaître la part de musiciens étant exclus de la PCU (après l'annonce du gouvernement du Canada, le 15 avril, concernant l'accès à la PCU pour les revenus de 1 000 $ et moins par mois).

Ce sondage était aussi l'occasion de faire un état des lieux de l'adaptation des musiciens à la situation.

## RELATIONS DE TRAVAIL

- Soutien aux membres par téléphone concernant les divers enjeux entourant la pandémie (annulations, mesures sanitaires, diffusion en continu [streaming], diffusion Web, etc.).
- Évaluation des pertes de cachets subies par les musiciens et musiciennes du Québec : Les musiciens ont été invités dès le 16 mars à nous envoyer leurs informations par courriel à l'aide d'un formulaire. Les pertes qu'ils ont subies s'élèvent à 4 M $ pour la période de mars à juillet. Ce chiffre nous aide à plaider la cause des musiciens et musiciennes auprès du gouvernement du Québec, et au fédéral.
- Notre équipe a travaillé sur un document compilant un ensemble de conseils sanitaires pour la reprise des activités musicales. Ce document a été transmis au MCCQ le 18 mai dernier, et à la CNESST pour la construction de son propre guide sanitaire.